

**IL EXISTE 2 LICENCES :**

- la **Licence A** permet de participer à toutes les compétitions.
- la **Licence B** ne permet de participer à des parties officielles que dans le cas où celles-ci ont une durée inférieure à 60 min.

La Licence A et la Licence B permettent de voter et de se présenter à tout poste de responsabilité.

Tous les licenciés bénéficient de l’assurance FFE lors de la pratique des activités ainsi que lors des déplacements aller-retour : une Individuelle Accident, une garantie Responsabilité Civile.

L’attestation d’assurance est disponible dans les espaces clubs et sur [le site FFE](#) (colonne de droite)

**Mutations** : les joueurs mutés (cf. Règles Générales – livre FFE) doivent être licenciés au plus tard le **30 novembre** (cachet de la poste faisant foi).

**LA PRISE DE LICENCES :**

Voir [Consignes pour la prise de licences](#).

**LE CERTIFICAT MÉDICAL :**

La loi Sport de mars 2022 a modifié le code du Sport et notamment l’article L. 231-2 concernant l’obligation d’un certificat médical pour les personnes majeures.

Sur proposition de la Commission médicale, la Fédération a souhaité assouplir la procédure qui devient désormais similaire pour les majeurs et les mineurs souhaitant se voir délivrer une licence A ou B.

L’adhérent remplit un questionnaire de santé :

- Pour les mineurs, il s’agit d’un modèle obligatoire du Ministère des Sports (fixé par l’arrêté du 7 mai 2021).
- Pour les majeurs, il s’agit d’une version allégée par la Fédération.

Toutes les informations concernant le certificat médical (CM) ainsi que sa mise en œuvre pratique sont consultables dans le [Livret des Clubs](#).

**Les documents relatifs au CM sont disponibles dans les espaces clubs (Rubrique Circulaires) et [ICI](#)**

**CORRESPONDANTE POUR LES LICENCES**

**LAETITIA CHOLLET**

01 39 44 65 83

[laetitia.chollet@ffechecs.fr](mailto:laetitia.chollet@ffechecs.fr)

Le site fédéral :

[www.echecs.asso.fr](http://www.echecs.asso.fr)

**LES TARIFS PAR CATÉGORIES (Part fédérale)**

Catégories	Années de naissance	Lic. A	Lic. B
<b>Vétéran</b>	Né en 1958 et avant	27 €	5 €
<b>Senior Plus</b>	Né de 1959 à 1973	27 €	5 €
<b>Senior</b>	Né de 1974 à 2003	27 €	5 €
<b>U20 (junior)</b>	Né en 2004 et 2005	14 €	1.5 €
<b>U18 (cadet)</b>	Né en 2006 et 2007	14 €	1.5 €
<b>U16 (minime)</b>	Né en 2008 et 2009	9 €	1.5 €
<b>U14 (benjamin)</b>	Né en 2010 et 2011	9 €	1.5 €
<b>U12 (pupille)</b>	Né en 2012 et 2013	9 €	1.5 €
<b>U10 (poussin)</b>	Né en 2014 et 2015	9 €	1.5 €
<b>U08 (petit poussin)</b>	Né en 2016 et après	9 €	1.5 €

La licence est constituée de la part fédérale à laquelle s’ajoute la part Ligue et Comité départemental qui ne peut excéder la part FFE, dans chaque catégorie.

[VOIR TARIFS D’AFFILIATION / LIGUE](#)

**Cotisation club**

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, **soit au 31.08.2023** pour cette nouvelle saison.

**BARÈME DE LA COTISATION-CLUB :**

Nombre de voix	Montant de la cotisation-club
De 0 à 1 voix	38 €uros
2 voix	45 €uros
3 voix	50 €uros
4 voix	60 €uros
5 voix	70 €uros
6 voix	80 €uros
7 voix	90 €uros
8 voix et plus	100 €uros

**MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS**

Les règlements mis à jour sont disponibles sur le site fédéral dans la rubrique « [Règlements](#) »

Toutefois, les clubs désirant une version papier, pourront en faire la demande, en renvoyant ce bon de commande au secrétariat fédéral (adresse au bas de la page).

Nom ..... Prénom .....

Président du club de .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville.....